Procès-Verbal - Conseil d'Etablissement du 16 novembre 2022

Ouverture de la séance à 16h35

Composition du Conseil d'Etablissement : 24 membres dont 18 votants (Cf. annexe émargement)

Quorum : 13

Présents : 20 (Dont 15 votants)
Excusés : 00
Absents : 00

Secrétaire de séance : Mme Cathia HAYDAR
Secrétaire adjointe de séance : Mme Christiane KAHALÉ

A 16h35, le quorum étant atteint (15 présents votants), M. le Président ouvre la séance du Conseil d'Etablissement et rappelle les différents points à l'ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour ;
2. Présentation des nouveaux membres du Conseil d'établissement ;
3. Approbation du compte rendu du Conseil d'Etablissement précédent ;
4. Installation des différents conseils et commissions ;
5. Règlement intérieur du Conseil d'Etablissement ;
6. Protocole d'évaluation EPS 2022-2023 ;
7. RETEX sur le premier exercice d'évacuation incendie ;
8. Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) ;
9. Sorties et voyages scolaires ;
10. Questions diverses.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, ainsi que les représentants des parents d'élèves n'ayant fait parvenir aucune question, le point n°10 est supprimé de l'ordre du jour.

Point n°1 de l'ordre du jour
Approbation de l'ordre du jour

M. le Président annonce l'ordre du jour et s'assure que tous les membres présents ont bien été destinataires des documents préparatoires.

L'ordre du jour est alors mis au vote :

Vote :	Pour	15
	Contre	00
	Abstentions	00

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Point n°2 de l'ordre du jour
Présentation des nouveaux membres du CE

M. le Président propose un tour de table pour permettre à chacun de se présenter.
Les nouveaux membres sont félicités et cordialement accueillis.
Les suppléants qui le souhaitent sont autorisés à assister à cette séance sans participer aux votes.
M. le Président présente succinctement pour les nouveaux membres le conseil d'établissement d'un lycée Français de l'AEFE, sa composition, son fonctionnement…
Le CE est l'instance principale de l'établissement, compétente pour le premier et le second degré. Il prend les décisions importantes en lien avec l'organisation de l'établissement. Sa composition est tripartite et repartie à part égale : 6 pour l'administration, 6 pour les personnels d'enseignement et d'éducation et 6 pour les « usagers », c'est-à-dire les représentants des parents d'élèves (4) et les élèves (2). Il se réunit au moins 3 fois/an, en moyenne 5 fois/an. Certaines décisions sont soumises au vote, d'autres pour accord voire pour avis…
Chaque membre peut demander la parole pour intervenir dans le cadre de ses prérogatives. Chaque voix de chaque membre présent compte.
La parole circule…

Point n°3 de l'ordre du jour
Approbation du Compte Rendu du CE précédent

M. le Président remercie Mme Christiane KAHALÉ pour la qualité du travail accompli.
Un rapide rappel des points à l'ordre du jour ne provoquant aucune question ni remarque, le PV est ensuite mis au vote :

Vote :	Pour	15
	Contre	00
	Abstentions	00

Le PV est validé à l'unanimité des membres présents.

Point n°4 de l'ordre du jour
Installation des différents conseils et commissions

M. le Président énonce succinctement les attributions des différents Conseils et Commissions et donne leur composition. Les « têtes de liste » ont toutes été destinataires d'un appel à candidature afin qu'elles puissent proposer leurs candidats respectifs.
Chaque personnel s'est positionné selon sa catégorie (Cf. annexes jointes).
Les listes sont ensuite proposées au vote pour approbation.

Vote :	Pour	15
	Contre	00
	Abstentions	00

La composition des Conseils et Commissions est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Point n°5 de l'ordre du jour
Règlement intérieur du Conseil d'Etablissement

M. le Président présente le Règlement Intérieur du Conseil d'Etablissement.
La parole circule
Le RI du CE est ensuite proposé au vote.

Vote :	Pour	15
	Contre	00
	Abstentions	00

Le RI du CE est adopté à l'unanimité des membres présents.

Point n°6 de l'ordre du jour
Protocole d'évaluation EPS 2022-2023

M. le Président présente le protocole d'évaluation en EPS pour l'année scolaire 2022-2023.
La parole circule
Le protocole est ensuite proposé au vote.

Vote :	Pour	15
	Contre	00
	Abstentions	00

Le protocole d'évaluation en EPS pour l'année 2022-2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Point n°7 de l'ordre du jour
RETEX sur le premier exercice d'évacuation incendie

M. le Président indique aux membres du conseil d'établissement que le premier exercice d'évacuation incendie de l'établissement depuis sa création a eu lieu le 21 octobre dernier. Cet exercice obligatoire pour les lycées français conventionnés de l'AEFE vise à acquérir des gestes et procédures pour le cas où une situation réelle se présenterait. Pour ce premier exercice, et même si des pistes d'amélioration sont identifiées, la priorité était de réaliser une évacuation dans le calme, sans courir pour éviter des chutes ou accidents collatéraux. Le Retour sur Expérience fût très concluant ! Pour ce premier exercice de l'année scolaire, comme pour tous les premiers exercices de chaque année scolaire, les élèves et les personnels étaient prévenus du jour et de l'heure de l'exercice. M. le Proviseur a félicité les élèves et les personnels pour cet exercice réussi et a annoncé qu'il y en aurait deux autres : le second en prévenant les personnels de la date mais pas les élèves et le troisième en informant juste les personnels de la semaine concernée...

Les membres des personnels d'enseignement et d'éducation qui ont participé à l'exercice ont demandé des renseignements à propos de la coupure des générateurs qui s'impose lors de ce type d'exercice mais qui a causé l'arrêt de la sirène. La réponse fut que dès le lendemain de l'exercice, un onduleur (UPS) qui offre une protection garantie de l'alimentation électrique pour les équipements électroniques connectés fut installé pour pallier ce problème.

Point n°8 de l'ordre du jour :
Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)

M. le Président explique aux membres du conseil d'établissement ce qu'est un Plan Particulier de Mise en Sureté et indique que le premier exercice « d'alerte intrusion » de l'établissement aura lieu le **25 novembre prochain**. De même, le premier exercice lié aux « risques majeurs » devrait avoir lieu **le 16 décembre**…
Certains membres présents faisant partie des parents d'élèves demandent des éclaircissements à propos de ce genre d'exercices nouveaux pour le LFIML. M. le Président du Conseil d'établissement leur explique les déroulements et les finalités de ces exercices obligatoires pour un EFE conventionné.

Point n°9 de l'ordre du jour :
Sorties et voyages scolaires

9-1) Voyage à Madrid :

Dates : du 6 au 12 février 2023, soit 7 jours et 6 nuits
Public visé : 20 à 25 élèves de lycée.
Professeur responsable : M. Michel GEBRAN
M. GEBRAN présente les grandes lignes de ce voyage en Espagne et se retire car pris par une obligation médicale.
Un membre quitte le conseil, le nombre de votants passe à 14.
Une longue discussion eut lieu autour de la sécurité d'un tel voyage et de la discrimination que certains élèves participent car ayant les moyens alors que d'autres en sont privés.

Le principe de ce voyage doit être voté et accepté pour que l'on envisage son budget.

Vote de principe :

Pour	12
Contre	00
Abstentions	02

Le principe du voyage est adopté à la majorité des membres présents

Il s'agit maintenant de passer au vote du budget.

Vote sur le budget :

Après précision du coût qui sera entre 1200 $ et 1600$ suivant les services et les programmes proposés par les agences, certains membres trouvent le coût assez élevé. M. GEBRAN s'étant retiré à cette étape de la discussion, quelques précisions furent apportées par M. le Président du Conseil.

Le budget est mis au vote.

Pour	06
Contre	05
Abstentions	03

Le Conseil d'Etablissement n'a pas approuvé à la majorité des membres présents le programme du voyage culturel à Madrid en Espagne, avec nuitées du 6 au 12 février 2023, ainsi que la participation financière individuelle des familles, d'un montant de 1200 à 1600 $.
Comme la question du budget a provoqué des désaccords, il a été décidé par M. le Président du Conseil de reporter ce point au prochain Conseil qui devrait avoir lieu en décembre 2022.

9-2) Voyage à LAKLOUK / classe rousse :

Dates : du 28 au 29 novembre 2022
Public visé : environ 60 élèves éco-délégués et volontaires du collège et du lycée
Professeur responsable : Mme Maguy RADI
Mme RADI présente les grandes lignes de ce voyage à Laklouk qui s'inscrit dans le cadre du développement durable, Le LFIML étant labélisé EFE3D.

Le principe de ce voyage doit être voté et accepté pour que l'on envisage son budget.

Vote de principe :

Pour	14
Contre	00
Abstentions	00

Le principe du voyage à Laklouk est accepté à l'unanimité des membres présents

Il s'agit maintenant de passer au vote du budget.

Vote sur le budget :

Après précision du coût qui sera de 135$ suivant les services et le programmes proposé (transport / hébergement / 7 repas + activités d'exploration), certains membres trouvent le coût élevé.

Le budget est mis au vote.

Pour	12
Contre	00
Abstentions	02

Le Conseil d'Etablissement approuve à la majorité des membres présents le programme du voyage culturel à Laklouk, avec nuitées du 28/11/2022 au 29/11/2022, ainsi que la participation financière individuelle des familles, d'un montant de 135 $.

Point n°10 de l'ordre du jour :
Questions diverses

Pas de questions diverses pour ce conseil.

À 19h25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président remercie les membres présents pour cette première tenue du nouveau conseil d'Établissement de l'année scolaire et pour la qualité des échanges.

La Secrétaire adjointe de séance,	La secrétaire de séance,	Le Président du Conseil d'Etablissement,
Christiane KAHALÉ	Cathia HAYDAR, DAF	J-Sébastien ABBOUD

ANNEXE :

- Liste d'émargement
- Conseils et commissions

Point n°10 de l'ordre du jour :
Questions diverses

Pas de questions diverses pour ce conseil.

À 19h25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président remercie les membres présents pour cette première tenue du nouveau conseil d'Établissement de l'année scolaire et pour la qualité des échanges.

La Secrétaire adjointe de séance,	La secrétaire de séance,	Le Président du Conseil d'Etablissement,
Christiane KAHALÉ	Cathia HAYDAR, DAF	J-Sébastien ABBOUD

ANNEXE :

- Liste d'émargement
- Conseils et commissions

LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL
Institut Moderne du Liban - Fanar

Conseil d'Etablissement

Mercredi 16 novembre

Année scolaire **2022-2023**

Liste d'émargement

Le président

Monsieur ABBOUD Jean Sébastien	

Les membres de droit

Madame HAYDAR Cathia – D.A.F	
Madame GHANEM Désirée – Directrice école primaire	
Madame ZAMROUD Nathalie – Adjointe second degré	
Madame BIGOT Charlène - *Conseillère Principale d'Education*	Excusé

Le représentant de son excellence Madame l'Ambassadrice de France à Beyrouth

Monsieur De ROHAN CSERMAK Henri – COCAC Adjoint	Excusé

Les Membres siégeant à titre consultatifs

Monsieur KHALIFE Maroun – Président du CA de l'organisme gestionnaire du LFIML	
Monsieur AYOUB Ghassan – Président du Conseil Consulaire	Excusé
Monsieur CHEHOUANE Joseph – Vice-Président du CVL	
Monsieur BOUCHARD Julien – Consul Général	Excusé

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Titulaires		Suppléants	
Madame HADDAD Janet		Madame TORFEH MOUBARAK Chantal	
Monsieur HAJJ François		Madame KORDAHI Chantal	
Madame KAHALE Christiane		Madame RAHME Joyce	
Monsieur GEBRAN Michel		Madame KEYROUZ Tania	
Madame HELOU Myrna		Madame TOUMA Ghada	
Madame NEAIMEH Sally		Madame HALBY Mariane	

Les représentants des parents d'élèves

Titulaires		Suppléants	
Monsieur Hadi el KIK (2nd)		Madame RIZK Mireille (5°/CE2)	Excusée
Madame HABER Rana (1ère)		Madame DAABOUL Dania (4°/CM1) Vote	
Monsieur DENNO Fadi (CE2)	Excusé	Madame RADI Maguy (6°/4°)	
Madame SAWAYA Ludmilla (GS/CE2)		Madame Rita Choueiri Kanaan (5e/CM2/CP)	

Les représentants des élèves

Titulaires		Suppléants	
Mlle SAYEGH Elina – 4°A		M. Samuel Aoun OURIAH – 6°A	
M. Karl Anthony EID – Ter B		Mlle Angelina KHADRA – 2nd A	Excusée

Les invités

LE LFIML, UNE FORCE !